

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 16 janvier 2018, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Emond et Sylvain Thérout, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2018-01-001

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant à l'item Affaires nouvelles :

- Inscription du pompier Francis Lefebvre à une formation de Pompier 1;

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2017;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Emond et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et celui de la séance extraordinaire du 14 décembre 2017 soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement du règlement numéro 579-2017 tenue le 11 décembre 2017.

Lecture du rapport financier au 30 novembre 2017.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne avoir assisté à deux réunions de l'Association des Loisirs de Saint-David. Lors d'une de ces réunions, les membres du Conseil d'administration ont sélectionné les activités que l'organisme souhaite organiser au cours de l'année, et ce, à partir de suggestions présentées par la coordonnatrice en loisir. Elle indique que des bénévoles de la bibliothèque municipale ont souligné qu'il manquait de chauffage à l'intérieur du local. La directrice générale mentionne qu'un

problème d'approvisionnement en huile à chauffage a causé une défectuosité à la fournaise. Elle précise que la réparation effectuée devrait permettre de rétablir une température ambiante adéquate à la bibliothèque. La conseillère termine son intervention en mentionnant qu'elle souhaite que l'édifice municipal soit décoré l'an prochain pour le temps des fêtes et mentionne que la prochaine assemblée de l'OMH se tiendra le 22 janvier prochain.

Le conseiller Gilles Hébert donne quelques informations sur les interventions faites par le Service de sécurité incendie au cours des dernières semaines. Il souligne l'excellent travail des pompiers qui ont eu à composer avec des conditions particulièrement difficiles lors de l'incendie d'une propriété du rang du Bord-de-l'Eau.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne qu'il a participé à la Guignolée annuelle du Service d'entraide de Saint-David et salue la grande générosité des citoyens qui a permis de préparer des paniers de Noël bien garnis.

La conseillère Linda Cournoyer souligne que les activités du comité régional de la famille de la MRC de Pierre-De Saurel sur lequel elle siège reprendra ses activités en février prochain.

Le conseiller Robert Emond mentionne que Mme Caroline Cloutier, coordonnatrice à la politique culturelle à la MRC de Pierre-De Saurel a quitté son poste pour relever de nouveaux défis. Aucune activité du côté du Comité régional culturel dont elle avait la responsabilité. Il annonce que les responsables du Tour cycliste panoramique de la Yamaska ont décidé d'abandonner cette activité pour des raisons budgétaires. Suite à la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David, tenue le 19 décembre dernier, il annonce les activités prévues au Centre récréatif pour les prochaines semaines. La soirée *Ailes de poulet* se tiendra le 19 janvier, il y aura un déjeuner aux crêpes, de 8 h à 11 heures, au profit de l'Association de Hockey Mineur des Villages le 11 février et la Fête de l'Hiver dont la programmation reste à venir est prévue pour le 10 mars prochain. En ce qui concerne le dossier des modules de jeux 6-12 ans, l'Association des Loisirs souhaite avoir une réunion avec le Comité de parents de l'école Monseigneur-Brunault pour expliquer le projet. Il mentionne que trois rencontres ont eu lieu avec la directrice de l'école et qu'une étude sur la fiabilité des jeux existants a été réalisée par l'entremise de Kino-Québec. Il termine son intervention en mentionnant que l'Association travaille présentement sur le financement du projet et qu'une demande d'aide financière auprès du gouvernement est sur le point d'être soumise.

M. le Maire revient brièvement sur le succès de la journée relative à la Gestion de l'eau tenue à la mi-décembre et à laquelle tous les producteurs agricoles de la région avaient été invités. Il souligne aussi que des représentants de différents ministères y étaient présents à l'exception du ministère de l'environnement qui n'a pas donné suite à l'invitation. Il mentionne que la première séance du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel de l'année 2018 se tiendra le 17 janvier et que la question du remplacement de la coordonnatrice à la Politique culturelle sera sûrement à l'ordre du jour.

2018-01-003

Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 126 927,07 \$ et des comptes payés pour un montant de 54 639,27 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil procèdent à l'étude de la correspondance figurant au registre de correspondance de janvier 2018.

AVIS DE MOTION
ET PRÉSENTATION

La conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil sera présenté un projet de règlement relatif à la révision du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), le projet de règlement révisant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est présenté séance tenante par la conseillère Linda Cournoyer.

AVIS DE MOTION
ET PRÉSENTATION

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement visant à établir les taxes applicables pour les travaux d'entretien 2017 de certains cours d'eau sera présenté pour adoption. Ce règlement a pour but d'établir les taxes pour les immeubles imposables de la municipalité qui sont situés dans le bassin versant des cours d'eau ayant fait l'objet de travaux en 2017.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

AVIS DE MOTION
ET PRÉSENTATION

Le conseiller Robert Emond donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure du Conseil sera présenté, pour adoption, un projet de règlement visant à modifier le règlement numéro 571-2016 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité. Ce règlement a pour but de réviser le tarif applicable à une entrée ou à un compteur d'eau et à réduire le taux d'intérêt annuel figurant au règlement numéro 571-2016.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-01-004

Inscription du conseiller Pier-Yves Chapdelaine à la formation obligatoire sur l'éthique municipale

Considérant que les nouveaux élus ont l'obligation de suivre une formation sur l'éthique municipale;

Considérant que la FQM rend disponible la formation obligatoire sur l'éthique dans une formule 100% en ligne;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Théroix, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise les frais de 200 \$ rattachés à l'inscription du

conseiller Pier-Yves Chapdelaine à la formation *Le comportement éthique* offerte en ligne par la FQM.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-005

Adhésion 2018 à Québec Municipal

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un montant de 165 \$ plus taxes pour défrayer le coût de l'adhésion 2018 de la municipalité à Québec Municipal et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Après discussion, les membres du Conseil décident de ne pas renouveler l'adhésion de la municipalité au Réseau d'Information Municipale du Québec.

2018-01-006

Adhésion 2018 à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise un montant de 865,39 \$ taxes incluses pour défrayer le coût de la cotisation 2018, incluant la protection assurance, à l'Association des directeurs municipaux du Québec et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-190-00-494 et 02-190-00-423.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-007

Adhésion 2018 à la Société historique Pierre-de-Saurel

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise un montant de 100 \$ pour défrayer le coût de l'adhésion 2018 de la municipalité à la Société historique Pierre-de-Saurel et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-008

Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour AccèsCité

Il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels AccèsCité avec la compagnie PG Solutions, pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2018 au coût de 7 500 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-009

Renouvellement de l'abonnement au service de diffusion GOnet

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil renouvelle l'abonnement au service de diffusion GOnet par Groupe de géomatique Azimut inc., pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2018 au coût de 1 920 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-010

Renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur Sharp

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil autorise le renouvellement des contrats d'entretien relatifs au photocopieur SHARP MX2600N auprès de la compagnie BuroPro Citation, pour la période du 1^{er} février

2018 au 31 janvier 2019, au taux de 0,0126 \$ la copie et de 0,084 \$ la copie couleur et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-527.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-011

Demande de contribution financière présentée par le Service d'entraide de Saint-David

Considérant les objectifs que s'est donné le Service d'entraide de Saint-David;

Considérant que le Service d'entraide de Saint-David mentionne dans sa demande que le rapport financier détaillé de ses revenus et dépenses requis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 sera remis en janvier;

Considérant que le Service d'entraide de Saint-David s'engage à fournir un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accorde une somme de mille cinq cents dollars (1 500 \$) au Service d'entraide de Saint-David pour l'année 2018 sur présentation du rapport financier 2017 et affecte cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-012

Résolution appuyant la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières

Considérant que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

Considérant que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

Considérant que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer :

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-013

Résolution relative au financement des nouvelles responsabilités relatives aux milieux humides

Considérant que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

Considérant la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

Considérant que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Considérant que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

Considérant que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

Considérant l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

Considérant qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

Considérant que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

Considérant que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault :

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de

la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-014

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Sorel-Tracy

Considérant que la Commission scolaire de Sorel-Tracy doit consulter les municipalités de son territoire sur son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021;

Considérant que ce plan prévoit une utilisation d'enseignement et de service à la communauté pour l'école Monseigneur-Brunault de Saint-David;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil indique son accord avec l'utilisation prévue au plan triennal de la Commission scolaire Sorel-Tracy pour l'école Monseigneur-Brunault malgré le fait que la période de consultation prenait fin le 10 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes de l'Association de Hockey Mineur des Villages rattachées au rendez-vous des Champions des 24 et 25 mars 2018.

Après discussion, le Conseil décide de ne pas verser de contribution financière pour le rendez-vous des Champions qui se tiendra au Centre récréatif de Saint-David mais confirme la présence du maire ou du maire suppléant à l'évènement.

Après discussion, les membres du Conseil décident de ne pas donner suite à la demande d'appui financier présentée pour le Gala reconnaissance de l'école secondaire Bernard-Gariépy.

2018-01-015

Adhésion 2018 à l'Association des chefs de services d'incendie du Québec

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil autorise un montant de 293,19 \$ pour défrayer le coût de notre adhésion 2018 à l'Association des chefs de services d'incendie du Québec et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-016

Renouvellement du contrat de soutien annuel pour le logiciel Première Ligne

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat de soutien annuel 2018 pour le logiciel Première Ligne au coût de 915 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-726.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-017

Démission de deux membres du Service de sécurité incendie

Considérant que M. Gérard Faucher a informé la Municipalité qu'il n'est plus en mesure de faire partie du Service de sécurité incendie pour cause de retraite;

Considérant que M. Maxime Faucher a informé la Municipalité qu'il n'est plus en mesure de faire partie du Service de sécurité incendie pour cause de déménagement;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accepte la démission de M. Gérard Faucher ainsi que celle de M. Maxime Faucher du Service de sécurité incendie de Saint-David et demande l'envoi d'une lettre de remerciements pour souligner le bon travail accompli durant leurs années de service.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseiller présents.

2018-01-018

Dépôt de garantie pour travaux effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc ou d'égout, etc.) au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que certains de ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

CONSIDÉRANT que dans chacun de ces cas, la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux ;

CONSIDÉRANT également, que la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu :

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
2. Que le conseil de la Municipalité de Saint-David demande au ministère des Transports que la présente résolution tienne lieu de « dépôt de garantie » de la part de la Municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille (10 000 \$) dollars et que la municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandée.
3. Que François Marginean, inspecteur municipal soit habilité à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie, selon le cas, à titre de représentant autorisé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

- 2018-01-019 Adhésion 2018 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise un montant de 431,16\$ pour défrayer le coût de notre adhésion 2018 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-610-00-494.
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2018-01-020 Demande d'aide financière présentée dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2018
Considérant que ce Conseil désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'embauche de deux étudiants pour le camp de jour estival;
Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-David accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'année 2018.
Que Sylvie Letendre, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée au nom de la Municipalité de Saint-David à signer tout document officiel concernant ledit projet.
Que la Municipalité de Saint-David s'engage par sa représentante à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2018-01-021 Inscription de la coordonnatrice en loisir à la Table régionale du loisir estival 2018
Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Thréoux et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription, au montant de 95 \$ plus taxes, ainsi que les frais de participation de la coordonnatrice en loisir à la Table régionale du loisir estival 2018 qui se tiendra à Saint-Basile-Le-Grand le 8 février 2018 et ce, conformément à la réglementation en vigueur et à condition que la coordonnatrice obtienne l'autorisation de la majorité des directions générales parties à l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-701-00-346 et 02-701-00-310.
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.
- 2018-01-022 Inscription de la coordonnatrice en loisir au 6^e Rendez-vous québécois du loisir rural
Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription, au montant de 110 \$ plus taxes, ainsi que les frais de participation de la coordonnatrice en loisir au Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra à Venise en Québec du 2 au 4 mai 2018, et ce, conformément à la réglementation en vigueur et à condition que la coordonnatrice obtienne l'autorisation de la majorité des directions générales parties à l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-701-00-346 et 02-701-00-310.
Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-023

Autorisation à l'Association des Loisirs de Saint-David pour la réalisation de travaux à la toiture du Centre récréatif

Considérant que l'Association des Loisirs de Saint-David désire réaliser des travaux de réfection au Centre récréatif de Saint-David;

Considérant que ces travaux consistent à améliorer l'étanchéité de la toiture;

Considérant qu'en vertu du contrat intervenu entre l'Association des Loisirs de Saint-David et la Municipalité pour la gestion du Centre récréatif, tous les travaux d'immobilisation touchant le bâtiment doivent être préalablement autorisés par la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'Association des Loisirs de Saint-David à effectuer les travaux de réfection à la toiture du Centre récréatif pour permettre le maintien des activités hivernales et une augmentation de l'offre d'activités sportives à la communauté.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2018-01-024

Inscription d'un pompier à une formation Pompier 1

Considérant les informations obtenues par le directeur du Service de sécurité incendie pour une formation de Pompier 1 débutant à la fin du mois de février à Saint-Bonaventure;

Considérant que les coûts reliés à cette formation sont de 5 345 \$ par participant excluant les frais de déplacement et le montant forfaitaire accordé lors de la réussite de la formation Pompier 1;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil retienne l'offre de service de *Services aux Entreprises* au montant de 5 345 \$ pour une formation de Pompier 1 suivi par le pompier Francis Lefebvre, autorise les frais de déplacement et de repas se rattachant à la formation et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-220-00-454 et 02-220-00-310.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2018-01-025

Rencontre demandée par des propriétaires du rang Caroline concernés par les travaux de nettoyage de fossé

Considérant que certains propriétaires touchés par les travaux de nettoyage de fossé réalisés en 2017 dans une partie du rang Caroline contestent la facturation émise par la Municipalité;

Considérant que lesdits propriétaires ont présenté une demande pour obtenir une rencontre avec le Conseil municipal et l'inspecteur municipal;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accepte de tenir une rencontre concernant le dossier des travaux de nettoyage de fossé d'une partie du rang Caroline le mardi, 30 janvier 2018, à 10 h, à la salle de Conseil et en informe les propriétaires qui contestent la facturation émise par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Levée de la séance

2018-01-026

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Emond, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je, Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Michel Blanchard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
POUR DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2017

Je soussignée certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2018 sont projetées.

Délivré à Saint-David, ce 16 janvier 2018.

Sylvie Letendre, directrice générale et secrétaire-trésorière.